



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 février 2018

La vidéo mise en ligne par l'association L214 montre des visons en cage dans un élevage vendéen.

Cet élevage a été contrôlé par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) le 15 octobre 2015 et le 14 novembre 2017.

Suite à cette vidéo, la DDPP a effectué un nouveau contrôle le 22 février 2018 après-midi, visite qui a confirmé les observations effectuées le 14 novembre dernier, à savoir des conditions de fonctionnement conformes. Lors du contrôle, il n'a pas été constaté la présence d'animaux blessés ou en souffrance ni présentant des comportements stéréotypés. Les animaux sont en très bon état de santé et bien nourris.

L'élevage des animaux se fait en cage individuelle équipée chacune d'un nid paillé dans des bâtiments semi ouverts, laissant les déchets se déposer sur le sol. Le nettoyage du fumier était réalisé lors de la visite de ce jour.

L'élevage est régulièrement suivi par un cabinet vétérinaire spécialisé.

L'arrêt d'activité de cet élevage est prévu fin 2018 suite à la retraite de l'exploitant.

